



N° 24/2023

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence FPS/MAC	Date 17 mai 2023
-----------------	------------------------	----------------------------	---------------------

Appel à candidatures pour l'organisation des finales 2026 et 2027 de l'UEFA Champions League, des finales 2026 et 2027 de l'UEFA Europa League, des finales 2026 et 2027 de l'UEFA Europa Conference League, ainsi que des finales 2026 et 2027 de l'UEFA Women's Champions League

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'inviter toutes les associations membres de l'UEFA à se porter candidates pour organiser les finales 2026 et 2027 de l'UEFA Champions League (UCLF), les finales 2026 et 2027 de l'UEFA Europa League (UELF), les finales 2026 et 2027 de l'UEFA Europa Conference League (UECLF) et les finales 2026 et 2027 de l'UEFA Women's Champions League (UWCLF).

Si votre association souhaite organiser une de ces finales et qu'elle a l'intention de soumettre sa candidature, nous vous prions de nous confirmer votre intérêt en remplissant, signant et renvoyant le formulaire de déclaration d'intérêt ci-joint d'ici au 17 juin 2023, à 12h00 HEC.

Comme il s'agit de finales de compétitions interclubs, nous vous encourageons à impliquer vos clubs dans la procédure de candidature et vous demandons de vous assurer qu'ils connaissent les phases et les règles de celle-ci.

Les dates clés de la procédure de candidature pour les quatre compétitions sont les suivantes :

17 juillet 2023, 12h00 HEC	Date limite de déclaration d'intérêt pour les associations membres de l'UEFA
26 juillet 2023	Remise des exigences relatives aux candidatures aux associations candidates
15 novembre 2023, 12h00 HEC	Date limite de soumission des dossiers de candidature préliminaires à l'UEFA
21 février 2024, 12h00 HEC	Date limite de soumission des dossiers de candidature finaux à l'UEFA
Mai 2024 (à confirmer)	Désignation des associations organisatrices des éditions 2026 et 2027 de l'UCLF, de l'UELF, de l'UECLF et de l'UWCLF.

La procédure de candidature comprend trois phases :

- **Phase initiale** (de mai à juillet 2023)
- **Phase de développement des dossiers de candidature** (de juillet 2023 à février 2024)
- **Phase d'évaluation** (de février à mai 2024)

Dans leur déclaration d'intérêt, les associations nationales intéressées à soumettre une candidature doivent fournir des informations de base sur la ville hôte et le stade proposés (voir le formulaire de déclaration d'intérêt ci-joint).

Les critères clés suivants doivent *notamment* être pris en compte :

- Le stade proposé doit disposer d'un terrain de jeu de 105 m de long sur 68 m de large en gazon naturel.
- Les catégories de stade et les capacités brutes suivantes doivent être respectées :

Compétition et éditions	Date des finales (à confirmer)	Catégorie de stade	Capacité brute du stade (places)
UCLF 2026 et 2027	30 mai 2026 et 5 juin 2027	4	Au minimum 70 000*
UELF 2026 et 2027	20 mai 2026 et 26 mai 2027	4	De 40 000 à 60 000
UECLF 2026 et 2027	27 mai 2026 et 2 juin 2027	4	De 30 000 à 60 000
UWCLF 2026 et 2027	22, 23 ou 24 mai 2026 et 21, 22 ou 23 mai 2027	4	De 30 000 à 60 000

*avec une tolérance de -10 %

Les principes suivants s'appliquent :

- Les associations nationales intéressées peuvent soumettre un seul dossier de candidature (à savoir avec un site) par finale de compétition.
- L'UEFA encourage les associations nationales à se porter candidates pour les deux éditions (à savoir 2026 et 2027) de la finale de la même compétition avec le même dossier de candidature (à savoir le même site). Elles peuvent toutefois aussi se porter candidates pour une seule édition.
- Aucune association nationale ne peut être désignée pour les deux éditions de la finale de la même compétition dans le cadre de cette procédure de candidature (par exemple UCLF 2026 et UCLF 2027).
- Aucune association nationale ne peut être désignée pour organiser les finales de deux compétitions différentes dans le cadre de cette procédure de candidature (par exemple UCLF 2026 et UELF 2027). À titre exceptionnel, en l'absence d'alternatives valables, une association nationale peut être désignée pour organiser deux éditions de finales de compétitions différentes ne se déroulant pas la même année (par exemple UCLF 2026 et UELF 2027).
- Les dossiers de candidature soumis lors de procédures de candidature précédentes (à partir de la saison 2023/24) peuvent être soumis à nouveau, à condition que ces dossiers couvrent la même compétition que précédemment. Dans ce cas, l'association nationale concernée devra soumettre à nouveau uniquement une partie des documents (tels que définis par l'Administration de l'UEFA en temps utile).

Le *Règlement de candidature pour les finales et les phases finales de l'UEFA*, qui a été approuvé par le Comité exécutif de l'UEFA le 16 décembre 2021, s'applique. Une version numérique de ce règlement est disponible sur la plateforme <https://documents.uefa.com>.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, veuillez prendre contact avec nous en utilisant une des adresses e-mail suivantes :

[Bid UCL 2026 2027@uefa.ch](mailto:Bid_UCL_2026_2027@uefa.ch), [Bid UEL 2026 2027@uefa.ch](mailto:Bid_UEL_2026_2027@uefa.ch), [Bid UECL 2026 2027@uefa.ch](mailto:Bid_UECL_2026_2027@uefa.ch) ou [Bid UWCL 2026 2027@uefa.ch](mailto:Bid_UWCL_2026_2027@uefa.ch).

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

U E F A



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Annexe

- Formulaire de déclaration d'intérêt

Copie (avec annexe)

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission des compétitions interclubs de l'UEFA
- Commission du football féminin de l'UEFA
- Association des clubs européens, Nyon
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich